

numéro

16

*Revue d'***HISTOIRE**
MARITIME

Histoire maritime
Outre-mer
Relations internationales

La puissance maritime

I.2 Blondy – 979-10-231-1851-3



**Revue
d'histoire
maritime**

16

La puissance navale

Les PUPS, désormais SUP, sont un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2012

© Sorbonne Université Presses, 2021

ISBN papier : 978-2-84050-891-5

PDF complet – 979-10-231-1845-2

TIRÉS À PART EN PDF :

Édito – 979-10-231-1846-9

I Louvier – 979-10-231-1847-6

I.1 Béjin – 979-10-231-1848-3

I.1 Motte – 979-10-231-1849-0

I.1 Bruneau – 979-10-231-1850-6

I.2 Blondy – 979-10-231-1851-3

I.2 Louvier – 979-10-231-1852-0

I.2 de Baker & Boureille – 979-10-231-1853-7

I.3 Kouar – 979-10-231-1854-4

I.3 Calanca – 979-10-231-1855-1

I.3 Journoud – 979-10-231-1856-8

II Poussou – 979-10-231-1857-5

II Dana – 979-10-231-1858-2

II Tanguy – 979-10-231-1859-9

II Aumont – 979-10-231-1860-5

II Martin – 979-10-231-1861-2

II Sadania – 979-10-231-1862-9

II Boissarie – 979-10-231-1863-6

II Moulinier – 979-10-231-1864-3

II Lecarpentier – 979-10-231-1865-0

Varia Martin – 979-10-231-1866-7

Chronique Poussou – 979-10-231-1867-4

Comptes rendus – 979-10-231-1868-1

Mise en page (2012) Compo-Méca

Version numérique (2021) : 3d2s/Emmanuel Marc Dubois

SUP

Maison de la Recherche

Sorbonne Université

28, rue Serpente

75006 Paris

tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

sup.sorbonne-universite.fr

SOMMAIRE

Éditorial	5
Jean-Pierre Poussou	

LA PUISSANCE NAVALE

Puissance et impuissance navales en Europe et en Asie orientale : histoire, perceptions et débats Patrick Louvier.....	9
--	---

NEPTUNE FACE À CLIO : LA PUISSANCE NAVALE AU REGARD DE L'HISTOIRE

Position géographique, race et puissance maritime chez Gobineau et Vacher de Lapouge. Une interprétation raciale de la puissance maritime ? André Béjin	19
---	----

La puissance maritime selon Lapeyrouse-Bonfils Martin Motte.....	25
---	----

La Marine, « Cité terrestre » de l'amiral Auphan Jean-Baptiste Bruneau	51
---	----

LA PUISSANCE NAVALE AU REGARD DES AUTRES

La puissance navale de l'Ordre de Malte : un mythe pieux Alain Blondy	67
--	----

Confronter la « <i>Cherbourg Strategy</i> » aux sources nationales : marins et militaires français face à la guerre des côtes britannique (1840-1898) Patrick Louvier	87
---	----

Les dissuasions atomiques navales française et britannique entre 1945 et 1972 : une relation à l'ombre des États-Unis Guy de Bakker & Patrick Boureille	119
---	-----

COMMENT ÊTRE ET DEVENIR UNE PUISSANCE NAVALE

L'Inde et l'océan Indien : du sentiment de défiance aux vellétés d'appropriation Mehdi Kouar	153
---	-----

Les conceptions terrestre et navale de la défense côtière : Débat stratégique pour une marine chinoise en devenir (XVI ^e siècle) Paola Calanca.....	167
--	-----

Le poids des représentations dans le processus de modernisation de la marine vietnamienne	
Pierre Journoud	187

UNE JEUNE HISTOIRE MARITIME

Présentation	
Jean-Pierre Poussou.....	206
Entre Rennes et la mer, la navigation sur la Vilaine (fin xv^e siècle-début xviii^e siècle)	
Katherine Dana	207
La première raffinerie nantaise : la raffinerie du Coudray (1653-1694 ?) entre tradition et nouveauté	
Marion Tanguy.....	209
Le port de Granville et la guerre de course entre 1688 et 1815	
Michel Aumont.....	225
Rochefort et les colonies au xviii^e siècle : une nouvelle approche pour l'histoire des arsenaux	
Sébastien Martin	235
Les ancres à jas de la façade atlantique maritime de l'Antiquité au milieu du xx^e siècle	
Marine Sadania.....	239
Les Bordelais du bout du monde : deux dynasties du grand commerce de l'Outre-mer, les Denis et les Ballande, entre Indochine et Océanie, trajectoires croisées, du début du xix^e siècle aux années 1950	
Delphine Boissarie.....	251
L'essor des armements à la pêche industrielle rochelaise au début du xx^e siècle	
Henri Moulinier.....	263
Félix Amiot (1894-1974), une figure originale de grand entrepreneur, de la construction aéronautique à la construction navale : présentation des sources et perspectives de recherches	
Justin Lecarpentier.....	275

VARIA

Les « ailleurs » de Rochefort : l'exotisme d'une ville-arsenal au xviii^e siècle	
Sébastien Martin	287

CHRONIQUE

Hervé Coutau-Bégarie (1956-2012)	
Jean-Pierre Poussou.....	305
Comptes rendus.....	311

La puissance navale

Ce dossier est dédié à la mémoire d'Hervé Coutau-Bégarie
(P. L. et J.-P. P.)

La puissance navale au regard des autres

LA PUISSANCE NAVALE DE L'ORDRE DE MALTE : UN MYTHE PIEUX

Alain Blondy

Professeur à l'université Paris-Sorbonne

Rien n'avait prédisposé les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem à devenir une puissance navale. Créés par la République d'Amalfi au milieu du XI^e siècle pour se charger de l'hospitalité et des soins donnés aux marchands amalfitains, puis à tous les autres Latins se rendant en Terre Sainte, ils devinrent un ordre religieux en 1113, puis un ordre religieux militaire au tout début du XIII^e siècle. Dès lors, organisés sur le schéma sociétal de la féodalité, les religieux hospitaliers furent divisés en trois catégories : les chevaliers, tous nobles ; les chapelains conventuels, tous prêtres ; les servants d'armes, roturiers. Jusqu'au début du XIV^e siècle, leur histoire fut celle des royaumes latins du Proche-Orient. Tour à tour, ils se replièrent, toujours avec grand honneur, de Jérusalem à al-Marqab, de là à Acre et, à la chute de cette place, à Chypre en 1291. Ce fut là, avec l'espoir de reconquérir la Terre Sainte mais aussi et surtout pour défendre l'île contre les corsaires musulmans, que l'ordre se dota d'une petite flottille pour pouvoir mener en mer le combat contre l'infidèle.

Or, dans cette première France d'outre-mer qu'avaient créée les Lusignan, la situation politique était rien moins que sereine, sous-tendue par les luttes sournoises que se livraient Templiers et Hospitaliers. Échaudés à la suite d'une révolution de palais, ces derniers entreprirent de se tailler un fief qui leur fût propre et, avec l'aide d'un aventurier génois, ils s'emparèrent entre 1310 et 1344, d'un assez vaste territoire en Asie Mineure comprenant les principales îles du Dodécanèse – dont Rhodes et Cos –, et les villes de Smyrne (Izmir) et d'Halicarnasse (Bodrum).

Avec désormais une assiette territoriale, les chevaliers se considèrent comme un pouvoir souverain. Les grands maîtres frappèrent monnaie et l'Ordre se dota d'une flotte de galères efficace, transformant ainsi sa première vocation chevaleresque de guerre sur terre en une guerre de course en mer. Cette évolution, due initialement à la transformation de leur établissement, ne put être aussi importante que grâce à la dissolution de l'ordre du Temple en 1312, et à la dévolution de la majeure partie de ses biens au profit des Hospitaliers. Du jour au lendemain leurs possessions territoriales doublèrent et pareil

enrichissement joua un rôle important sur la modification de leur vocation. Un autre événement les enferra dans leur activité corsaire : en 1402, ils perdirent Smyrne et, n'ayant plus cet important port, ils durent abandonner toute idée de se tailler une principauté en Anatolie. Désormais, ils ne régnaient plus que sur un chapelet d'îles, de Leros à Castellorizo, avec Rhodes pour chef-lieu. Leur puissance dépendait donc essentiellement de leurs forces navales et, à la fin du xv^e siècle, ils étaient la seule entité politique qui eût une marine de guerre permanente d'une dimension telle qu'elle leur permettait de maîtriser le sud de la mer Égée.

68

Or, pendant qu'ils y régnaient sans partage, accumulant butin et esclaves aux dépens des corsaires musulmans mais aussi byzantins, les Ottomans se taillaient un empire, d'abord en Anatolie, puis dans les Balkans. Avec la prise de Constantinople en 1453, le danger se précisa. Si les Hospitaliers purent repousser le siège de leur île en 1480, l'avancée osmanli en Syro-Palestine (1516) et la conquête de l'Égypte (1517) qui valut le califat au sultan, ne leur permirent pas de tenir longtemps face à cette déferlante : en 1522, Soliman le Magnifique s'empara de Rhodes. Les Chevaliers quittèrent le bassin oriental de la Méditerranée le 1^{er} janvier 1523. Le sultan leur avait certes accordé les honneurs de la guerre, mais ils s'éloignaient à jamais de la Terre Sainte, ballottés pendant sept ans de Civitavecchia à Viterbe, puis à Nice.

Pendant cette errance, les corsaires égéens, musulmans ou récemment convertis à l'islam, avaient entrepris de se créer des bases portuaires dans le bassin occidental de la Méditerranée. Ç'avait été Alger à partir de 1518, puis les territoires des Hafsides d'Ifrîqiya à partir de 1526. Ils étaient ainsi entrés en conflit avec le roi d'Espagne qui guignait aussi ces territoires, mais l'affrontement prit une toute autre dimension lorsque ces corsaires barbaresques, s'étant rendu compte de leur relative faiblesse, se reconnurent vassaux de la Porte en 1520 et offrirent leurs conquêtes au sultan qui en fit immédiatement des *eyalets*¹ ottomans. Au même moment (1519), le duc de Bourgogne, souverain des Flandres, roi des Espagnes, de Sicile et de Naples devenait Charles Quint, Saint Empereur romain germanique. On assista alors à une véritable confrontation de blocs entre les Osmanli qui dominaient le bassin oriental de la Méditerranée et s'avançaient en Afrique du Nord, et le Habsbourg, qui entendait être le maître du bassin occidental.

Charles Quint, maître des ports siciliens, entreprit d'établir une tête de pont en Tunisie, ce qu'il fit en 1535 en s'emparant de La Goulette, dont le fort

¹ *Eyalet* ou *vilâyet* en turc ou en farsi, *wilâyah* en arabe, désignait alors une province confiée à un gouverneur ou vice-roi ayant le titre de wali. Le mot fut traduit par *reggenza* en italien et est passé tel quel en français : *régence*.

tomba sous les coups de la *Grande Caraque* de l'Ordre². En effet, en 1530, pour empêcher les Ottomans d'entrer aisément dans le bassin occidental, il avait offert aux Hospitaliers la souveraineté usufructière³ (*dominium bassum*) des deux îles siciliennes de Malte et Gozo ainsi que de la ville de Tripoli et ses environs, en conservant pour lui et ses successeurs la suzeraineté (*dominium altum*). À peu de choses près, les Hospitaliers revivaient leur installation première dans le Dodécanèse et à Smyrne. L'Empereur comptait sur leur force navale⁴, jointe aux galères de Sicile, pour empêcher l'intrusion de la marine ottomane dans l'ouest méditerranéen, mais il escomptait bien aussi qu'ils sauraient se tailler un fief d'importance en Tripolitaine qui aurait pu servir de base arrière pour prendre en tenaille avec les troupes espagnoles les Barbaresques d'Alger qui débordaient déjà en Ifrîqiya⁵.

LE BOULEVARD DE LA CHRÉTIENTÉ

Le souverain hafside de Tunis qui savait qu'il ne résisterait guère longtemps face aux Barbaresques ottomans, noua une alliance avec Charles Quint. Cette collusion avec un chrétien fut suffisante pour lui aliéner la quasi-totalité de la population d'Ifrîqiya qui se plaça sous l'autorité d'un des rares Barbaresques d'origine turque, Turgut, connu en Occident sous le nom de Dragut Raïs⁶, et lieutenant de Khaïr al-Dîn Barberousse, beylerbey d'Alger. Dragut fit du port de Mahdia le centre de ses opérations et étendit son autorité sur l'île de Djerba, se créant une véritable principauté maritime en Ifrîqiya entre Gafsa et Kairouan. Il fut alors assez fort pour vider, en 1550, l'île de Gozo de tous ses habitants sans que les Hospitaliers pourtant à quelques encablures de là pussent intervenir. Pire, l'année suivante, 1551, avec son allié Murad Ağa, il s'empara

2 La *Santa Anna* était un galion de 2 300 tonneaux de jauge et 50 canons, appelé la *Grande Caraque*, construit à Nice en 1523. Avec six ponts, dont deux sous la ligne de flottaison, elle pouvait transporter 300 hommes et des armes pour 500. Elle fut envoyée à la réforme en 1548.

3 « Avec haute et moyenne justice et tous les droits de propriété, seigneurie et pouvoir de faire exercer la souveraine justice et droit de vie et de mort, tant sur les hommes que sur les femmes qui y habitent et y habiteront ci-après, à perpétuité, de quelque ordre, qualité et condition qu'ils puissent être, avec toutes les autres raisons, appartenances, exemptions, privilèges, rentes et autres droits et immunités ».

4 En fait, outre la *Grande Caraque*, l'Ordre, en arrivant de Rhodes, ne possédait que trois galères, la *San Giovanni*, l'*Aquila* et la *Santa Maria Vittoriosa*.

5 Voir Anne Brogini, *Malte, frontière de Chrétienté (1530-1670)*, Rome, École française de Rome, 2006.

6 Dragut fut pris en 1541 par Giannettino Doria, neveu d'Andrea, et il se trouvait aux mains de la puissante famille génoise des Lomellini. Ces derniers acceptèrent de le libérer en 1542, mais ils reçurent en contrepartie la ferme de l'île de Tabarka, où ils exploitèrent le corail jusqu'en 1741.

de Tripoli, défendue vaillamment mais vainement par le commandeur et futur Grand Maître, Jean Parisot de La Valette. Une tentative de reprendre pied en Afrique en 1552 se solda par un pitoyable désastre. Les Hospitaliers, une fois encore, perdaient tout espoir de se créer un domaine terrestre et se retrouvaient cantonnés dans une situation insulaire où leur seule marine faisait désormais leur force.

Charles Quint semble avoir douté de celle-ci puisqu'il confia en septembre 1551, à Don Juan de Vega, vice-roi de Sicile, le soin de prendre Mahdia et de ruiner la puissance de Dragut⁷. La fin des années 1550 fut relativement calme tandis que deux grands maîtres français se succédaient à la tête de l'Ordre : Claude de La Sengle (1553-1557) et Jean Parisot de La Valette (1557-1568). Or, si les affrontements directs s'étaient estompés, la guerre de course battait son plein et, selon les chroniqueurs de l'époque, les galères appartenant en propre à La Valette auraient fait 3 000 esclaves tant musulmans que juifs.

70

En effet, la course était une entreprise en commandite. Les lettres de course émanaient du grand maître qui était désigné comme le patron des galères et qui percevait 10 % du butin, partagé ensuite entre les armateurs, le capitaine et l'équipage selon un prorata fixé par contrat. Au xvi^e siècle, des chevaliers et non des moindres (Romégas, La Valette, Verdalle...) armèrent leurs propres galères et amassèrent ainsi une importante fortune personnelle qui leur permit de briguer avec plus ou moins de bonheur la magistrature suprême⁸. Ces chevaliers étaient alors de véritables condottieri des mers, semblables aux chefs de guerre du continent, mais si ces derniers saccageaient l'Europe ravagée par les guerres de Religion, eux la protégeaient officiellement du péril musulman. Ils n'étaient pourtant pas exempts d'appât du gain. Le summum fut atteint avec le grand maître Hugues de Verdalle qui, à peine élu, fit voter par le Conseil de l'Ordre une série de privilèges concernant sa propre galère. L'un d'entre eux fut de donner à son bâtiment la prééminence sur la capitane de l'Ordre⁹. La galère personnelle du grand maître put ainsi se tailler dans le butin une part importante qui revenait en totalité à Verdalle, ce dernier continuant à percevoir par ailleurs 10% du reste des prises.

7 Mais, en 1553, devant l'énorme charge financière que représentait cette occupation, l'Empereur décida d'abandonner Mahdia, faisant détruire auparavant toutes les fortifications afin qu'elles ne pussent pas servir à d'autres.

8 L'élection, fort complexe, nécessitait l'achat de « lobbyistes », voire d'électeurs. La Valette et Verdalle furent élus grand maître. Romégas tenta un coup d'État contre Jean de La Cassière avec l'appui de l'Espagne, mais il fut désavoué par le pape : voir Alain Blondy, *Hugues de Loubens de Verdalle, 1531-1582-1595, cardinal et grand maître de l'Ordre de Malte*, Paris, Bouchène, 2005.

9 *Ibid.*, p. 63-65.

Le rapport financier de ces entreprises était tel qu'à la fin du siècle des aventuriers corses ou provençaux s'établirent à Malte, et s'y firent corsaires. La motivation personnelle suppléa assez vite et plus largement l'intérêt institutionnel. Le discours général qui faisait de la « contre-course » maltaise un danger formidable pour la course barbaresque n'entrant pas dans ce distinguo, les galères de la Religion furent parées de résultats indus. Par ailleurs, l'amas de butin de part et d'autre, s'il était synonyme d'enrichissement, ne l'était nullement de l'affaiblissement de l'adversaire. L'Ordre ne s'en cachait pas qui déclarait qu'il s'agissait essentiellement de « *fare una scorribanda* » sur les côtes ennemies « *al profitto della nostra Sacra religione e della Cristianità* » et d'en ramener « *qualche ricca presa [...], qualche buon bottino e massimamente di numero di schiavi* »¹⁰.

Or, les raids de Dragut ne cessaient de croître et, en 1559, il fit même de régulières descentes sur les côtes espagnoles. Philippe II abandonna alors la prudente politique de son père et décida en 1560 une importante expédition punitive contre Djerba. Il la confia au vice-roi de Sicile, Don Juan de la Cerda, duc de Medinaceli. Elle était composée de 54 galères transportant 14 000 hommes, et si l'Ordre y participa ce fut à titre anecdotique. L'effroyable désastre¹¹ qui succéda à l'éphémère victoire des Espagnols, en ruinant une grande partie de la flotte hispanique de Palerme, permit cependant à celle des Hospitaliers de retrouver sinon un lustre, du moins une nécessaire utilité.

En 1564, Romégas¹², l'un des chevaliers les plus fameux pour ses actions corsaires, s'empara notamment d'un navire marchand appartenant au chef des eunuques du sérail mais il fit aussi prisonnières des personnalités de haut rang comme les gouverneurs du Caire et d'Alexandrie et la nourrice de la fille de Soliman. Le sultan décida alors de se venger de Malte. Il ne surestimait pas plus l'efficacité des galères de Malte que ne le faisaient les Espagnols : si elles lui étaient une gêne, elles n'étaient aucunement un danger. Enhardi par

10 « De faire une incursion sur les côtes ennemies au profit de notre Sacrée Religion et de la Chrétienté et d'en ramener quelque riche prise ou quelque bon butin et principalement de nombreux esclaves ». Voir Michel Fontenay, « Corsaires de la foi ou rentiers du sol ? Les Chevaliers de Malte dans le corso méditerranéen au XVII^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 35, 1988, p. 361-384.

11 Medinaceli prit Djerba sans coup férir, mais le mauvais temps le retint dans cette île. Dragut, qui tenait Tripoli, mit à profit ce répit et informa Constantinople des nouvelles ambitions espagnoles. Le Divan réagit promptement et dépêcha l'amiral (Qâpidân-i Deryâ) Piyalı Paşa. Celui-ci mit sous voiles en dépit de la fureur des vents et tomba littéralement sur la flotte espagnole au mouillage. Seuls quelques bâtiments eurent le temps d'appareiller, les autres furent pris encore amarrés, et 5 000 Espagnols mis en esclavage. L'assaut fut alors donné à la garnison espagnole de Djerba et les crânes des assiégés composèrent une pyramide à la gloire des Ottomans, pyramide qui se voyait encore en 1846.

12 Voir Carmel Testa, *Romegas, Malta, Midsea Books L^{td}*, 2002.

le désastre espagnol de Djerba et confiant dans la force des actions combinées entre sa marine et celle de ses vassaux barbaresques, il décida de frapper un grand coup et d'écraser Malte¹³. La Valette en fut rapidement informé et l'Ordre mis sur le pied de guerre. Déjà la crainte d'une intervention ottomane avait conduit le grand maître Juan de Homedes (1536-1553) à fortifier ses positions. Lorsque l'Ordre avait pris possession de l'île en 1530, il ne s'était pas installé dans la capitale, située au centre de l'île, qui était à la fois le siège du pouvoir épiscopal et du pouvoir municipal. Au contraire, il s'était établi dans la zone portuaire autour d'un fortin – *il Castello marino* ou château Saint-Ange – peut-être byzantin, assurément sicilien, au centre d'une petite agglomération appelée le Bourg – Borgo, Birgù –. Dès ses débuts maltais, l'Ordre des Hospitaliers avait donc mis l'accent sur son rôle maritime. Le Grand Port de Malte était une calanque profonde, orientée sud-nord, ouverte sur la haute mer et qui subissait donc les tempêtes lorsque celles-ci se produisaient. Toutefois, trois autres calanques de plus petites dimensions, orientées est-ouest, qui se greffaient presque perpendiculairement sur lui, ne se ressentaient quasiment pas des humeurs de la mer. L'une de celles-ci, située au pied du château maritime, protégée par deux hautes péninsules, fut choisie pour accueillir les galères et le château devint le siège du pouvoir magistral. Il s'agissait d'une installation entièrement navale : le seul souci de mettre à l'abri la flotte des galères y avait présidé. Le port des galères et le château Saint-Ange se trouvaient au centre d'un site portuaire exceptionnel, dominé à l'est par l'arrière-pays et à l'ouest par une longue langue de terre, le mont Sciberras. En 1552, Homedes fit fortifier le château Saint-Ange et construire deux autres forts, chacun sur l'une des péninsules dominant au sud et à l'ouest le port des galères. Pour compléter cette défense, une imposante chaîne fermait l'entrée du Grand Port.

La défense navale était imparable. Le seul problème fut que les Ottomans attaquèrent par la terre. Le 18 mai 1565, 138 galères débarquèrent une centaine de milliers d'hommes qui prirent position sur la longue presqu'île en face du château Saint-Ange et sur les hauteurs le dominant. L'Ordre, avec un peu plus de 3 000 défenseurs, se trouva pris dans la nasse d'une cuvette. La situation fut rapidement désespérée, mais les Chevaliers tinrent, avec un héroïsme remarquable, jusqu'à ce que l'Europe chrétienne, absorbée par ses guerres de religion, se rendit compte du danger et envoyât un secours de 8 000 hommes qui arriva le 7 septembre 1565. Les généraux ottomans savaient la partie gagnée

13 Pas moins de trois salles du musée maritime de Beşiktaş (Istanbul) sont consacrées à Dragut et à la préparation et au siège de Malte.

mais Piyalı Paşa¹⁴ craignait que le débarquement de soldats ne fût annonciateur de l'arrivée imminente d'une flotte, et il ne voulut pas mettre en danger la sienne. Il décida de mettre à la voile la nuit même, laissant à l'infanterie le choix entre rester ou s'embarquer. Le 8 septembre, les Ottomans avaient quitté l'île. Ils avaient perdu 30 000 hommes contre 9 000 dans le camp chrétien, dont 219 Chevaliers¹⁵.



Carte du Grand Port tirée de l'ouvrage de Jean Quintin, *Insulæ Melitæ descriptio* (1536)

On a parlé, à propos du Grand Siècle de 1565, du *Verdun du XVI^e siècle*. Comme au début du xxe siècle, cette bataille ne fut significative d'aucune victoire et les positions restèrent les mêmes ; en revanche, comme après Verdun, la dynamique avait changé de camp : le 7 octobre 1571, la flotte de la Sainte-Ligue¹⁶, aux ordres du bâtard de Charles Quint, Don Juan d'Autriche, défaisait la marine ottomane à Lépante, dans le golfe de Corinthe.

Le Grand Siècle fut la grande affaire des Hospitaliers. Il ne s'agit pas de minimiser de quelque façon que ce soit le sublime héroïsme des défenseurs de Birgù. Ils avaient tenu, mais ils ne seraient pas allés au-delà des trois mois du siège. La Valette n'avait pas démérité de Villiers de L'Isle-Adam,

¹⁴ Il était l'époux de la petite-fille de Soliman, fille du futur Selim II.

¹⁵ Voir Anne Brogini, *1565, Malte dans la tourmente*, Paris, Bouchène, 2011.

¹⁶ Elle était principalement composée des galères espagnoles, de celles de Venise, de celles de Florence louées au Pape et, plus symboliquement, de celles de Gênes, du duché de Savoie et des Hospitaliers.

mais à Malte comme à Rhodes, l'Ordre avait montré qu'il ne pouvait pas être un rempart efficace. Les chroniqueurs de l'époque, en plein renouveau chevaleresque¹⁷, eurent le dithyrambe facile et l'ordre des Hospitaliers fut baptisé le *boulevard de la chrétienté*. L'opinion publique ne fut pas en reste et les religieux de Terre Sainte et de Rhodes devinrent désormais des *Chevaliers de Malte*. À Chypre, qui n'allait pas tarder à être la prochaine victime des Ottomans, on chantait :

Et de dehors on cria :
Malte d'or, Malte d'argent, Malte de métal précieux,
Jamais nous ne pourrons te prendre !
Oh non ! Pas même si tu étais aussi tendre qu'une courge
Ou si tu n'étais protégée que par une peau d'oignon !
Et du haut des remparts une voix répondit :
Oui, je suis celle qui a décimé les galères du Turc
Ainsi que les guerriers de Constantinople et de Galata.

74

Le mythe était en marche et nul ne voulut voir dans l'œuvre de Cervantès, chevalier de Malte qui avait eu le malheur d'être pris à Lépante, autre chose qu'une brillante satire d'un nobliau espagnol dérangé. Don Quichotte est, bien au-delà, le requiem de la chevalerie dont le renouveau au début du XVI^e siècle n'avait été qu'un chant du cygne. L'artillerie était devenue la première des armes et la cavalerie n'en était qu'une annexe. La noblesse devait s'adapter ou perdre définitivement son rôle militaire au moment même où les monarchies la privaient de son rôle politique.

LA FLOTTE DE L'ORDRE, ÉCOLE NAVALE EUROPÉENNE

La bataille de Lépante et les traités qui s'ensuivirent entre Venise et la Porte changèrent totalement le rôle de la Méditerranée. Déjà les Grandes Découvertes avaient réduit son importance économique. L'arrêt des affrontements navals entre Constantinople et le monde chrétien la démilitarisa en quelque sorte et le rôle commercial l'emporta désormais : la course qui avait été, selon l'expression de Fernand Braudel, une forme inférieure de la guerre, n'était plus qu'une forme inférieure de l'économie. De surcroît, au XVII^e siècle la guerre de galères était devenue anachronique¹⁸. L'importance de l'artillerie, difficilement embarquable

¹⁷ Voir Symphorien Champier, *Les Gestes ensemble la vie du preulx chevalier Bayard*, Paris, Imprimerie nationale, 1992.

¹⁸ Voir Capt. Joseph M. Wismayer, *The Fleet of the Order of St John*, Malta, Midsea Books Ltd, 1997.

sur des bâtiments à fond plat non pontés¹⁹, leur fit préférer, à la fin du siècle et surtout au XVIII^e siècle, le vaisseau de haut bord. Pourtant, entre Lépante et l'adoption du vaisseau, la flotte de l'Ordre de Malte, quoique limitée en nombre de bâtiments, jouissait d'une haute réputation parmi les nations maritimes. Cela tenait principalement à son extrême discipline, son réel professionnalisme, et à la très grande qualité de la formation navale de ses officiers.

En effet, tout jeune noble européen dont les preuves de noblesse avaient été admises se devait, avant de pouvoir se parer du titre de chevalier de Malte, d'effectuer quatre périodes de six mois d'instruction navale à bord des galères de l'Ordre, appelées caravanes. Seul le capitaine et le chapelain conventuel étaient à couvert sous une tente à la poupe. Les jeunes caravanistes dormaient tout habillés, prêts au combat, sur les coursives latérales ou sur la coursive centrale, juste au-dessus de la chiourme, rivée à ses bancs par des chaînes. Ils apprenaient les manœuvres et l'art de l'abordage lors de croisières qui les menaient principalement au large des côtes de Barbarie et d'Espagne ou de celles des Pouilles, de Grèce et de Crète. C'est ainsi que l'on vit disparaître les chevaliers de Malte, condottieri des mers du siècle précédent, au profit d'officiers de marine policés et remarquables par leurs qualités navales.

Aussi bien assista-t-on, durant tout le XVII^e siècle, à une lente différenciation de fonction entre la marine de l'Ordre et la marine battant pavillon de l'Ordre. Pour schématiser, les galères de l'Ordre devinrent de plus en plus des bâtiments-écoles à bord desquels la fine fleur de la noblesse cadette européenne recevait une formation navale de qualité, appréciée par les monarques qui la considéraient comme un vivier pour les officiers de leur propre marine de guerre. Ainsi, lorsque, vers 1626, Richelieu, pour réduire les protestants de La Rochelle et tenir tête aux Anglais, voulut créer une Marine royale, il s'enquit de la formation pratiquée à Malte²⁰, et il « emprunta » des Chevaliers pour commander son escadre de bâtiments de combat. Ceci eut pour conséquence de changer lentement mais inexorablement les motivations des jeunes impétrants. Si, au XVI^e siècle, leur grande majorité prononçait ses vœux et devenait des religieux aptes à concourir aux commanderies de l'Ordre, au XVII^e mais plus encore au XVIII^e siècle, les jeunes chevaliers, nantis d'une formation navale de qualité, retardaient le plus

19 En dehors de pierriers, la plus grosse pièce était le canon de chasse ou canon de course (ou de course), pesant plusieurs tonnes et tirant des boulets de 30 livres environ. Son usage était malaisé et l'importance de son recul sur l'étroite coursive centrale n'était pas sans danger.

20 Voir Robert Désiré Stiot, « L'Ordre de Malte et les écoles de la Marine royale (1625-1830) », *Carnet de la Sabretache*, 1988, nouvelle série, n° 92, p. 37-41.

tard possible leur profession de vœux. « Sortis de l'Auberge »²¹, ils entraient au service de leur souverain comme officier de marine²² et, s'ils n'avaient pas réussi à trouver un parti bien doté, ils se résolvait à devenir des religieux, comptant sur l'intervention de leur roi pour leur obtenir une prébende²³.

Si l'Ordre y perdit de son prestige guerrier, il y gagna en services rendus aux monarchies catholiques européennes. Ceci lui fut du plus grand bénéfice : alors que tous les autres ordres religieux et militaires nés en même temps que lui avaient été supprimés ou « nationalisés » par certains souverains, il demeurait le seul à vocation internationale. Depuis le début du xvii^e siècle, il était hautement protégé par les Bourbons qui dominèrent un siècle plus tard le bassin occidental de la Méditerranée. Le renom dont jouissait la formation navale maltaise, était tel que plusieurs souverains envoyèrent leurs propres officiers se former sur les galères de l'Ordre. Catherine II en envoya certains des siens sous le règne du grand maître Emmanuel Pinto (1741-1773), et demanda à ce dernier un chevalier de confiance pouvant contribuer à rendre efficace sa flotte de la Baltique²⁴. Elle sollicita même la création d'un collège naval russe à Malte dont la formation serait assurée par les chevaliers. En 1789, elle fit une demande similaire au Grand Maître, Emmanuel de Rohan (1775-1797)²⁵. Mais Versailles veillait, craignant que ce ne fût là qu'un cheval de Troie russe pour s'installer en Méditerranée, et Vergennes prévint Rohan, dès son élection, d'avoir à limiter les services rendus à la tsarine, car « la sûreté de Malte l'exige autant que l'intérêt des nations qui font le commerce avec la Méditerranée »²⁶.

L'Ordre, cependant, s'était vu confier, dès son installation à Malte, le rôle de police des mers contre les Barbaresques. Or, parallèlement à l'importance croissante de sa fonction de formation navale, son activité de contre-course ne

21 Les chevaliers de Malte étaient répartis en huit Langues (France, Provence, Auvergne, Italie, Castille, Aragon, Allemagne et Angleterre). Chaque Langue avait une Auberge qui tenait à la fois de la caserne et du couvent. Les jeunes caravanistes y étaient logés et nourris gratuitement. Une fois terminées leurs caravanes, ils étaient « sortis de l'Auberge ».

22 Pour la France, citons parmi les plus prestigieux Tourville, Ternay, de Grasse, Suffren...

23 Voir l'exemple du chevalier de Villages dans Alain Blondy, *Les Journaux de campagne de Jean-François de Villages, chevalier de Malte, 1765-1773*, Paris, Bouchène, 2010.

24 Pinto lui envoya le bailli Michele Sagramoso, dont la mère avait été dame d'honneur de la mère de Frédéric II, princesse auprès de qui vivait Elisabeth d'Anhalt-Zerbst, mère de la future Catherine II. Le jeune Sagramoso servit de courrier secret entre la jeune grande-duchesse et sa mère. On répandait à Malte l'idée que Catherine II était née des amours de sa mère et de Frédéric II.

25 Ce fut le bailli Giulio Litta-Visconti, fils du marquis Pompeo Litta, commissaire général des armées autrichiennes et de la fille du comte Giulio Visconti-Arese, vice-roi de Naples. Lui et son frère, nonce apostolique à Varsovie, précipitèrent, une décennie plus tard, la ruine de l'Ordre : voir Alain Blondy, *L'Ordre de Malte au xviii^e siècle. Des dernières splendeurs à la ruine*, Paris, Bouchène, 2002.

26 Ministère des affaires étrangères, CP Malte 15, n° 99.

cessa de diminuer. Toutefois la lutte contre le Croissant n'en pâtit pas puisqu'il affirma de plus en plus cette charge en donnant des lettres de courses à des armateurs en course et à des aventuriers d'importance. À l'inverse de l'Ordre qui se servait encore de ses galères et qui commençait à se doter de vaisseaux de haut bord²⁷, ces corsaires sillonnaient les mers sur des tartanes, des polacres ou des brigantins, infiniment plus rapides et manœuvrables. Les noms de Simone Gavazzo, Paolo Maruzzi, du Dalmate Pietro Gelalich²⁸, du Corse Guglielmo Lorenzi portèrent l'effroi dans toutes les contrées ottomanes. Un autre Corse, Giuseppe Preziosi, fit une brillante carrière. Petit corsaire au service des Toscans, il passa au service de Venise dans le cadre de la guerre de Morée, ce qui lui valut d'être fait chevalier de Saint-Marc et de pouvoir mettre le lion de Venise sur ses armoiries. En 1712, poursuivi par les Grecs qu'il avait pillés allègrement, il obtint du grand maître Ramon Perellos (1697-1720) de s'installer à Malte. Il fut alors assez riche pour avancer 40 000 écus à Victor-Amédée de Savoie, roi de Sicile, qui le fit comte en 1718²⁹. En 1722, l'Empereur étant devenu le maître de la Sicile, il fut nommé surintendant de la marine impériale de l'île, et le grand maître Anton de Vilhena (1722-1736) en fit son *Segreto*.

Il ne faut toutefois pas schématiser à l'extrême. Si l'Ordre se déchargeait de l'intendance corsaire sur des aventuriers de profession qui lui reversaient au passage de solides revenus, il conservait pour sa marine propre les actions glorieuses. En 1640, quelques années avant que l'Ordre ne prêtât assistance aux Vénitiens dans le cadre de la guerre de Candie (1645-1669), l'escadre des galères s'associa à l'attaque vénitienne sur Sainte-Maure (Leukade). En 1644, l'escadre de l'Ordre fit une prise fabuleuse au large de Rhodes en s'emparant d'un bâtiment ottoman qui transportait entre autres l'agha des eunuques, gardien du harem de trois sultans, une épouse du Grand Seigneur, et son jeune fils. En 1647, ce fut le tour d'un vaisseau algérien de 22 canons, le *Bachir Hodja*. La guerre de Candie fut le dernier conflit naval du xvii^e siècle opposant les Ottomans à une coalition chrétienne qui permit aux bâtiments de l'Ordre de jouer un dernier grand rôle militaire en tant que force d'appoint des Vénitiens ; dans les conflits vénéto-osmanli qui perdurèrent en Dalmatie, en Morée et

27 Ce fut en 1700 que l'Ordre décida l'achat et la construction de quatre vaisseaux, le *San Giovanni*, le *San Giacomo*, le *San Raimondo* et le *Santa Caterina*, et d'une frégate, la *San Giuseppe*. En 1706, le vaisseau amiral de Tunis leur fut adjoint, rebaptisé le *Santa Croce*.

28 Ou Zelalich (pour Želalič).

29 Ayant fait principalement fortune en razziant des navires de Tripoli, son récent anoblissement lui valut le méchant surnom de *comte Tripolin*. Voir Alain Blondy, « Malte et la Corse au xviii^e siècle », dans Michel Vergé-Franceschi, *La Corse et l'Angleterre xvii^e-xix^e siècle*, Bonifacio, Piazzola, 2005, p. 51-66.

à un moindre degré de nouveau en Crète, les Hospitaliers en furent absents. Enfin, en octobre 1700, l'escadre des galères s'empara de la sultane ottomane, la *Beneghem*, au large de Lampédouse.

LA REMISE EN CAUSE DE LA COURSE

78 Il semble donc qu'au XVII^e siècle, l'Ordre ait établi, sans le dire, une subtile distinction entre, d'une part, une guerre de course « noble », uniquement militaire, s'inscrivant soit dans un affrontement entre les puissances chrétiennes et l'empire ottoman, soit dans des prises de bâtiments de prestige, et, d'autre part, une course uniquement économique, rapportant à la fois au Commun Trésor et aux armateurs nantis de lettres de course. Cette dernière activité, baptisée « contre-course », était purement et simplement une activité corsaire à l'instar de celle pratiquée par les Barbaresques. Il s'agissait de faire des prises, de s'emparer de butin et de faire des esclaves que l'on revendait ou que l'on libérait contre rançon. Vu de l'Ordre et de Malte les deux activités étaient conjointes, voire complémentaires. Vu du continent, et principalement de la France, l'affaire n'était pas entendue de la même façon. Les prises prestigieuses étaient appréciées mais paraissaient limitées en nombre. Les actions du cousin de Louis XIV, le duc de Beaufort, dans les Régences de Tunis et d'Alger en 1664 et 1665, puis lors de la guerre de Candie en 1669, avaient montré au roi qu'une intervention française était plus efficace que les coups d'éclat de Malte qui engendraient de façon permanente un cycle de répression dont les puissances catholiques étaient davantage tenues responsables que l'Ordre lui-même. De même, les actions des corsaires maltais qui, toujours à la recherche d'un butin plus important, avaient migré vers le bassin levantin, s'en prenant autant aux riches bâtiments ottomans qu'à ceux des Grecs, avaient eu pour conséquence de faire retomber la colère des populations indigènes sur les Français des Échelles, au motif que le Roi de France était le protecteur des Latins. Avant d'aller châtier Tripoli (1680-1681), Tunis (1680-1685) et Alger (1682-1690), en 1673 Louis XIV intima l'ordre au Grand maître Nicolas Cottoner (1663-1680) de surveiller désormais ses corsaires.

Au XVIII^e siècle, les États européens, désormais nantis d'une flotte qui leur était propre et qui était principalement composée de vaisseaux, n'avaient plus guère besoin de celle de l'Ordre, limitée en vaisseaux de haut bord autant qu'en galères dont l'obsolescence était désormais patente, d'autant que les Barbaresques s'étaient principalement dotés de bâtiments légers et rapides, les chebecs. La mise en place d'une politique de convois marchands protégés par des bâtiments de guerre ou celle de croisières permanentes dans les zones

sensibles³⁰ s'avérait bien plus efficace que les coups prestigieux mais limités de la flotte des Chevaliers.

Le coup d'arrêt porté par Louis XIV aurait eu à terme pour effet de ruiner l'Ordre et Malte, mais Versailles avait fait travailler un chevalier, Charles-Sébastien Choiseul de La Rivière, qui proposa une alternative économique à la limitation de la course³¹ :

À présent que la religion est parvenue à faire de son île le rempart de la Chrétienté et qu'elle se trouve débarrassée des soins qui ont suspendu son attention sur les opérations de l'État, elle peut s'appliquer à remplacer par le commerce de la mer, par les productions du pays et les manufactures, les sommes que l'État répand continuellement dehors³².

Ceci se traduisit par la publication, en 1723, d'une Pragmatique Sanction qui fit de Malte un port franc et une zone de transit essentielle pour le commerce en Méditerranée qui profita principalement au commerce français.

La conséquence en fut la transformation totale de l'activité maritime mais aussi navale de Malte. Les aventuriers, principalement provençaux ou corses, qui s'étaient installés à Malte pour se faire corsaires se transformèrent en transitaires ou correspondants des grandes maisons de commerce marseillaises, ou furent remplacés par certains de leurs nationaux qui vinrent exercer ces activités. Quant à la marine de l'Ordre, son activité belliqueuse fut de plus en plus limitée, remplacée par son rôle d'école navale. La population du rocher corsaire, qui avait fluctué autour de 40 000 habitants durant tout le XVII^e siècle, décolla à partir de 1726 pour atteindre 80 000 habitants à la fin du XVIII^e siècle. Entre 1706 et 1741, la marine de l'Ordre fit 25 prises dont quelques-unes prestigieuses³³. Entre 1746 et 1784, ce ne furent que onze prises dont un seul vaisseau algérien et quatre galères. La flotte de l'Ordre fut alors essentiellement conviée à des fonctions de jonction ou d'assistance des flottes bourbonniennes de France et d'Espagne : entre 1746 et 1750 pour sécuriser les côtes des États pontificaux avec la flotte française, et en 1783 pour porter assistance à Messine ravagée par un tremblement de terre. Elle ne participa qu'à deux guerres : à celle que la France fit à Tunis en 1770, et à celle que l'Espagne fit à Alger en

30 Au large des côtes d'Afrique, à l'entrée de l'Adriatique, au large du Péloponnèse et principalement du Magne, dans le Dodécanèse au débouché de Smyrne.

31 Voir Alain Blondy, « Le chevalier Charles-Sébastien de Choiseul (1684-1734), réformateur d'avant-garde à l'origine de la Pragmatique Sanction douanière de Vilhena (1723) », dans *Melitensium Amor. Festschrift in honour of M^{gr} Gwann Azzopardi*, Malta, Cortis éd., 2002, p. 209-232.

32 Bibliothèque nationale de France, manuscrits français 23134 : 3^e mémoire, p. 21-37.

33 En 1709, la capitane de Tripoli ; en 1710, celle d'Alger ; en 1723, de nouveau celle de Tripoli et, en 1732 la capitane ottomane.

1775. Dans les deux cas, elle n'eut pas à intervenir mais se limita à des fonctions d'intendance, les galères de Malte se chargeant, notamment en 1770, de l'approvisionnement en eau de la flotte française³⁴. En effet, l'important, pour les États européens, était désormais de ne pas laisser croire aux Barbaresques que la guerre qui leur était menée était une guerre de croisade contre leur religion, mais bien de leur montrer qu'il s'agissait d'une guerre moderne menée au nom de la liberté de commercer.

80

Au début du XVIII^e siècle, le chevalier Charles-Sébastien de Choiseul avait vainement tenté de redonner du lustre à la marine de Malte en l'intégrant dans cette nouvelle conception. Considérant que ni l'Ordre, ni aucun État n'avait de forces suffisantes pour s'attaquer au fléau corsaire et estimant qu'il était de l'utilité pour tous de rendre la contre-course maltaise encore plus efficace contre les Barbaresques, il proposa que les princes chrétiens concernés s'engageassent à subvenir, annuellement et perpétuellement, à l'armement et à l'entretien de douze vaisseaux devant former quatre escadres de l'Ordre, en soumettant le clergé et la noblesse, le commerce et le peuple de chacun à une imposition extraordinaire³⁵. Il prévoyait que cet engagement dût prendre la forme d'un traité conclu lors d'un congrès réunissant tous les États chrétiens intéressés à la disparition de la course barbaresque : le pape, les rois d'Espagne, de Portugal et de Sardaigne, les républiques de Venise et de Gênes, ainsi que tous les princes dont les États confinaient à la Méditerranée. Cette flotte « internationale » devait être placée sous le commandement de l'Amiral de l'Ordre qui deviendrait le « premier vice-Amiral de la Chrétienté [...] reconnu en cette qualité par la Couronne d'Angleterre et la République de Hollande »³⁶. Elle battrait pavillon de l'Ordre ; ses officiers seraient des Chevaliers et ses équipages des Maltais. L'Ordre aurait ainsi pu retrouver le rôle qui avait été le sien à Rhodes : être la marine de guerre permanente de la catholicité. Cet audacieux projet ne vit jamais le jour et ne connut pas l'ombre d'un début de réalisation. Il est cependant révélateur du triste constat de la situation navale de Malte fait par un chevalier, et non des moindres, puisqu'il fut l'un des plus grands réformateurs que l'Ordre ait produit.

On voit aussi, en filigrane des changements survenus depuis la fin du XVII^e siècle, l'idée que les États avaient de l'Ordre de Malte. Ce dernier n'avait en fait plus d'autre intérêt que d'être maître de l'île de Malte. C'était l'île qui

34 Voir Alain Blondy, *Les Journaux de campagne de Jean-François de Villages*, Paris, Bouchène, 2010.

35 Cette contribution devait être versée annuellement à l'Ordre, sur la place de Gênes, en monnaie d'Espagne. Elle devait être doublée tous les douze ans pour permettre le remplacement des vaisseaux hors d'usage.

36 National Library Malta, ARCH 1220

était essentielle au commerce des trônes bourbonniens et non plus l'Ordre ; mais ce dernier était à son tour essentiel parce que depuis le congrès de Cambrai de 1722, c'était lui qui garantissait la neutralité de l'île. La pieuse fiction d'un Ordre chevaleresque en lutte contre la perversité des Barbaresques permettait à Versailles et à Madrid de garder la haute main sur un verrou économique d'importance pour leur commerce, sans que leurs compétiteurs anglais ou russes pussent prétendre s'y installer.

L'obsolescence de l'utilité de l'Ordre, sa nocivité même apparut lors d'un événement fortuit qui fit trembler tout le monde européen. Le vendredi 19 septembre 1760, la chiourme chrétienne du vaisseau amiral turc, profitant de la descente à terre de tous les musulmans du bâtiment pour aller à la prière, s'en empara, le conduisit à Malte et l'offrit au grand maître. Considérant que le navire avait été volé et non pris régulièrement en course, Mustafa III en rendit responsable la France et fit savoir à Vergennes, alors ambassadeur à Constantinople, que toutes les relations seraient rompues entre la Porte et la France si celle-ci ne s'arrangeait pas à lui en procurer la restitution. Pour rendre la menace plus crédible, le sultan fit entreprendre des préparatifs d'armements dans ses arsenaux. Immédiatement, le doge de Venise et le roi de Naples intervinrent avec force à Malte pour que le grand maître rendît le navire. Ils furent suivis par le roi de Sardaigne, les gonfaloniers de Lucques, les conseils de Gênes, et jusqu'à l'Empereur. Quant au pape, supérieur religieux de l'Ordre, il écrivit à Louis XV pour qu'il s'entremît. En quelques jours, la vision de l'Ordre avait basculé dans l'opinion européenne. Jusqu'alors, il avait pu passer pour un auxiliaire utile au commerce en Méditerranée, mais depuis cette affaire il risquait de devenir, après deux cents ans de calme relatif, un ferment éventuel de renaissance d'un conflit général avec la Turquie, avec ce que cela sous-entendait de répercussions économiques. Le triste constat s'imposait : aucun État n'était prêt à sacrifier la tranquillité en Méditerranée pour la Religion. La France intervint donc ; l'affaire fut réglée au mieux des intérêts français et ottomans, et Choiseul mit Malte sous sa tutelle³⁷.

Il se fit faire un rapport « *d'une main sûre* »³⁸ sur la situation militaire de l'Ordre. C'était accablant : il aurait fallu 35 000 hommes pour défendre les fortifications et, à terre comme en mer, l'inégalité de calibre des canons était telle qu'elle rendait difficile l'approvisionnement en boulets, tandis que la poudre n'avait pas été rebattue depuis 1717.

37 Voir Alain Blondy, *L'Ordre de Malte au XVIII^e siècle*, op. cit., p. 150-158.

38 Ministère des Affaires étrangères (ensuite MAE), CP Malte 11, n° 105, 24 février 1761.

L'intérêt de la France commandait cependant que la fiction perdurât car, comme le faisait remarquer le rapport remis à Choiseul, il convenait d'être assuré « de l'importance dont Malte est pour notre commerce du Levant et de quelle ressource son port a, et en temps de guerre et en temps de paix, pour les convois marchands et les escadres du Roi »³⁹. Vergennes, devenu ministre des Affaires étrangères, ne changea pas de ligne. Il reçut en 1776 un rapport sur *L'importance de l'île [de Malte] pour le commerce français* où il était écrit : « Malte rend à la France plus de services que si elle était une colonie et coûte moins cher à garder »⁴⁰. Comme le rédacteur l'invitait à faire des représentations aux Chevaliers sur la négligence avec laquelle ils gardaient leur île, notamment face aux appétits des Anglais, Vergennes répondit : « La remarque est bonne ; mais elle doit être présentée de manière à ne faire voir que l'intérêt que le roi prend à la conservation d'un ordre qui est en quelque sorte le boulevard de la chrétienté »⁴¹.

La pieuse fiction vola en éclat dès les débuts de la Révolution française. Par son avidité à récupérer des biens d'ordres religieux dissous ou en déshérence, l'Ordre s'était acquis en France, depuis les années 1770, l'animadversion de tous ceux qui, de près ou de loin, étaient des gallicans forcenés. Ordre religieux et nobiliaire, il concentra sur lui toute la haine portée aux deux ordres privilégiés. La lutte contre lui fut menée par les leaders gallicans de l'Assemblée nationale, l'avocat du Clergé, Camus, et l'abbé Grégoire.

Lorsque l'orage se leva, l'Ordre fit donner les Chambres de commerce, celle de Marseille en tête, pour témoigner de l'importance de sa marine dans la protection des navires marchands français contre les Barbaresques, mais Camus balaya les arguments en affirmant que « les vues mercantiles et fausses ne devaient pas influencer sur les principes d'une matière qui étaient d'un ordre plus important ».

En 1790 parut sous la signature d'un certain Carasi, un ouvrage en deux volumes, intitulé *L'Ordre de Malthe dévoilé ou voyage de Malthe, avec des observations historiques, philosophiques et critiques sur l'état actuel des Chevaliers de Malthe et leurs mœurs ; sur la nature, les productions de l'île, la religion et les mœurs de ses habitants*. Le pamphlet était assassin car il révélait que le roi était nu, et ce depuis longtemps :

39 *Ibid.*

40 MAE, CP Malte 20, n° 58.

41 MAE, CP Malte 16, n° 261.

Sa faiblesse contraste singulièrement avec les forces de la place, et plus singulièrement encore avec l'état de guerre, prétendu continu, entre l'Ordre et l'empire du croissant ; mais si l'on considère que cette guerre n'existe que dans le serment que prêtent les récipiendaires, si je dis que les galères qui vont en caravane, bien loin de diriger leur course du côté du Levant ou bien de Tunis ou d'Alger, ne s'occupent que de favoriser les transports de Sicile à Malthe ; si je dis que ces caravanes ne sont que des promenades dans les ports d'Italie ou de Sicile, où les chevaliers passent le temps qu'elles doivent durer en jeux, en fêtes, en spectacles, en repas splendides ; si je dis que le beau sexe d'Italie compte les jours en attendant l'arrivée des galères de la *religion* et se désespère quand elles retardent et qu'elles s'éloignent, et que ces galères rentrent dans le port de Malthe, sans avoir tiré d'autres coups de canon que ceux qui annoncent le départ et l'arrivée et ceux qui ont célébré les fêtes, l'on conviendra avec moi que la force maritime est de toute inutilité à la *religion*. Cependant l'Ordre de Malthe, payé par toutes les Cours de la Chrétienté pour entretenir une marine en état de délivrer la Méditerranée de ses corsaires barbaresques, fléaux des navires marchands, reste spectateur paisible de leurs rapines et de leur brigandage⁴².

Lorsque le 19 septembre 1792, à la veille de la fin de la session de la Législative, cette assemblée vota la suppression de l'Ordre de Malte en France, elle avait entendu le rapport de Vincens-Plauchut, député du Gard, qui avait dit tout haut ce que tout le monde savait sur la réalité des forces navales de l'Ordre : la France était en paix avec les Régences, mais ne l'eût-elle pas été, sa Marine pouvait se passer de la protection « de trois vaisseaux et quatre galères ».

L'affaire était entendue ; l'Ordre ne servait à rien depuis plusieurs années, sinon à permettre la formation navale de la noblesse cadette. Or la noblesse avait été supprimée. Toutefois les idéologues révolutionnaires commirent une erreur magistrale. Leur fondamentalisme de la vertu leur fit tourner le dos à la *realpolitik* de l'Ancien Régime qui avait condescendu à croire à l'utilité du vieil ordre de croisés parce qu'il garantissait à la France l'usage quasi exclusif de Malte, place essentielle pour son commerce méditerranéen, et en éloignait les compétiteurs anglais ou russes qui avaient le tort de ne pas être catholiques. D'abord, en ruinant l'Ordre en 1789, en le supprimant en France en 1792, puis en occupant Malte en 1798, ils détruisirent cette neutralité bienveillante. L'île ayant ainsi échappé à la vieille milice à qui les accords internationaux avaient confié la police de la Méditerranée, elle appartint dès lors au plus fort. Les Français durent capituler en 1800. Les Russes durent accepter le fait accompli par les Anglais qui l'occupèrent en dépit de la paix d'Amiens qu'ils avaient

42 Carasi, *L'Ordre de Malthe dévoilé...*, [Lyon], chez Berry, 1790, t. I, p. 133-134.

signée en 1802 et qui se la virent donner au traité de Paris de 1814 et confirmer au traité de Vienne de 1815. Étrange destin donc que celui de cet archipel sicilien qui ne fut important jusqu'à la fin du XVII^e siècle que parce qu'il était à l'Ordre, tandis que celui-ci ne put faire croire à son utilité navale au XVIII^e siècle que parce qu'il était de Malte.

84

Après 1798, l'Ordre s'effiloça, divisé contre lui-même entre la survivance fantomatique du dernier grand maître Hompesch et le rêve fantasmagorique de Paul I^{er} de le ressusciter sur les rives de la Néva. Les tentatives de résurrection, voulues par Napoléon, soucieux de revenir à Malte, mais que les Anglais firent avorter, eurent pour résultat que le pape le mit en sommeil jusque dans la seconde moitié du XX^e siècle. Le bailli Guevera-Suardo, nommé lieutenant de Grand Maître en 1805 par Pie VII, se dit atterré « à l'aspect de squelette qui a remplacé le corps »⁴³. Et pourtant le mythe d'une orgueilleuse puissance navale de l'Ordre ne s'éteignit pas. En 1816, un *Mémoire historique* pour l'Ordre Souverain de Saint-Jean de Jérusalem proposa que la « tribu sacerdotale de la noblesse européenne » redevînt « l'école de prouesse, de loyauté et d'honneur » des jeunes nobles⁴⁴. En 1818, le comte de Vaudreuil proposa d'installer l'Ordre sur toute la longueur des côtes maghrébines en vue « non seulement d'établir un port et un comptoir fortifié, mais encore d'y fonder une colonie qui dût s'étendre indéfiniment »⁴⁵, avec une triple mission : hospitalière, agricole et... navale. En 1817 et en 1822, des tractations eurent lieu avec les Grecs pour créer une alliance défensive et offensive contre les musulmans⁴⁶. En vain : l'Ordre n'était plus que le conservatoire des rêves d'une vieille chevalerie morte. À Navarin en 1827, à Alger en 1830, lui qui avait été chargé de combattre le Turc et le Barbaresque fut dramatiquement absent. Il semblait ainsi donner raison à Chateaubriand qui, en 1816, dans un discours sur la nécessité de détruire les Régences barbaresques, avait déclaré : « Nous ne sommes plus des chevaliers, mais nous pouvons être des citoyens

43 MAE, CP Malte 27, n° 80, lettre de Guevara-Suardo, Catane, 27 février 1806 : « Depuis la perte de Malte, l'Ordre a vu périr un nombre considérable de ses premiers religieux ; presque tous ses novices ont cherché à se procurer du pain, soit par des mariages sortables, soit par des entreprises qui les enlevèrent à leur ancien état ; depuis cette époque fatale, les réceptions ont été à peu près égales à zéro ; les changements de domination ou de système ont privé ce corps des sept-huitièmes de ses ressources en hommes et en revenus ».

44 *Mémoire historique...*, Paris, 1816, p. 64-69.

45 Pierre-Louis Rigaud de Vaudreuil, *De l'Afrique et des chevaliers hospitaliers de St-Jean-de-Jérusalem*, Paris, Égron, 1818.

46 En 1817, il s'agissait d'installer l'Ordre dans les îles Ioniennes, mais les Russes s'y opposèrent. En 1822, les Grecs lui offrirent Rhodes et les îles voisines s'il levait un emprunt de quatre millions pour la cause grecque. L'Angleterre fit échouer le projet.

illustres ; ainsi la philosophie pourrait prendre sa part de la gloire et se vanter d'avoir obtenu, dans un siècle de lumières, ce que la religion tenta inutilement dans des siècles de ténèbres »⁴⁷.

Lorsque l'on se penche sur la bibliographie de la marine de l'Ordre à Malte, il n'est pas un ouvrage qui s'intéresse au XVIII^e siècle ; la majeure partie concerne le Grand Siècle et la bataille de Lépante et, à un moindre degré, l'activité corsaire jusqu'au milieu du XVII^e siècle. L'intelligence du discours britannique fut de parer l'île de Malte des vertus anciennes de l'Ordre. Comme les Chevaliers avaient empêché les Turcs de s'emparer de l'île, Nelson et les Anglais avaient empêché les Français impies et assassins de leur roi d'y rester. De même, comme Malte avait été le dernier rempart contre la déferlante ottomane, elle fut, en étant le grain de sable qui, en 1941 et en 1942, contribua à enrayer la machine de guerre allemande, un véritable rempart contre la barbarie nazie. La *George Cross*, qui lui fut attribuée le 15 avril 1942 *to bear witness to the heroism and devotion of its people*⁴⁸, et qui continue à figurer sur le drapeau de l'État indépendant, fit ainsi écho au poignard⁴⁹ que Philippe II envoya en 1566 au grand maître Jean de La Valette et qui portait l'inscription : *plus quam valor Valetta valet*⁵⁰.

47 Chambre des Pairs, 9 avril 1816.

48 « Afin de rendre témoignage à l'héroïsme et à la fidélité de son peuple ».

49 Emporté par Bonaparte comme prise de guerre en 1798, il est aujourd'hui exposé au musée du Louvre.

50 « La Valette plus fort que la valeur ».

